



ORGANIZED BY:
BERNER KART RACING CLUB
LUGANO KART TEAM
KARTING CLUB TICINO

REGLEMENT TECHNIQUE BRIDGESTONE-CUP 2009

ARTICLES:

1. DISPOSITIONS POUR TOUTES LES CATEGORIES
2. DIMENSIONS ET POIDS
3. SECURITE - FREINAGE
4. FIXATIONS
5. TRANSMISSION
6. EMBRAYAGE
7. CARROSSERIE
8. SILENCIEUX D'ADMISSION
9. POT D'ECHAPPEMENT
10. CARBURANT
11. ROUES ET PNEUMATIQUES
12. PREPARATION INTERDITE
13. CONFORMITE DU MATERIEL
14. MODIFICATIONS AUTORISEES

1. DISPOSITIONS POUR TOUTES LES CATEGORIES

A la lecture de ce règlement, ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée. Par modification, on entend toutes les opérations susceptibles de changer l'aspect initial et les cotes d'une pièce d'origine.

Les pilotes sont responsables de la conformité de leur matériel. En cas de non-conformité, les sanctions sportives seront appliquées.

2. DIMENSIONS ET POIDS

Empattement:

101 cm minimum, 127 cm maximum

90 cm minimum, 95 cm maximum en catégorie Mini et Super Mini

Largeur hors tout:

140 cm maximum

136 cm maximum en catégorie Junior

Aucun élément ne doit dépasser du quadrilatère formé par le spoiler avant, le pare-chocs arrière et les roues.

Les poids indiqués sont des minima absolus qui doivent pouvoir être contrôlés à tous moments lors d'une compétition et lus sur l'affichage de la balance quelle que soit sa précision de mesure, le pilote étant équipé normalement pour la course (casque, combinaison, gants et chaussures).

Toute infraction constatée lors d'un contrôle inopiné, en cours ou en fin d'épreuve, entraîne obligatoirement l'exclusion du pilote pour la manche concernée, les essais qualificatifs ou la course.

3. SECURITE - FREINAGE

Le système de freinage ne doit subir aucune modification non autorisée par le constructeur de ce système.

Les freins doivent être efficaces et agir simultanément au moins sur les deux roues arrière. Pour les catégories 125 cc à boîte de vitesses, les freins doivent agir simultanément et de façon efficace sur les 4 roues avec un système indépendant pour l'avant et l'arrière (2 circuits séparés)

La commande de frein (liaison entre la pédale et le ou les leviers de la ou des pompes ou de l'étrier dans le cas d'un frein à câbles) doit être doublée.

Tout châssis, victime d'un accrochage important ou d'une sortie de piste ayant entraîné une détérioration d'éléments de sécurité, devra être présenté aux commissaires techniques qui détermineront, après réparation si celui-ci est apte à reprendre la piste. Le directeur de course et / ou les commissaires sportifs peuvent demander que tout kart impliqué dans un accident soit contrôlé.

4. FIXATIONS

Fixation des sièges et des raidisseurs de sièges.

Tous les boulons de fixation doivent être en place sur toutes les pattes de fixation principales du cadre et ce, quelles que soient les conditions atmosphériques.

Si des éléments supplémentaires sont montés en accessoire afin de rigidifier l'ensemble (raidisseurs de sièges), ces éléments doivent être boulonnés à chacune de leurs extrémités.

Le lest doit être fixé par au moins deux vis (diamètre 6 mm minimum) avec rondelles larges et écrous freinés. Le lest ne doit pas être fixé sur la carrosserie.

5. TRANSMISSION

Sans différentiel, ni variateur.

L'arbre arrière doit être en acier magnétique exclusivement et en une seule pièce.

Dans les catégories où l'arbre arrière (essieu) n'a pas de dimensions spécifiques réglementaires, le diamètre maximum sera de 50 mm, avec une épaisseur de paroi minimum en tout point de 1,9 mm (excepté dans les logements de clavettes). Le tableau CIK/FIA d'équivalence des épaisseurs en fonction des diamètres externes doit être respecté. Le pignon, la chaîne et la couronne doivent faire l'objet d'une protection enveloppante efficace.

Dans toutes les catégories, les protections devront être conçues dans un matériau souple.

6. EMBRAYAGE

Pour la catégorie Mini l'embrayage du moteur doit s'opérer à 3'800 tr/min. maximum et provoquer l'avancement du kart, pilote à bord.

Pour la catégorie Super Mini l'embrayage du moteur doit s'opérer à 5'100 tr/min. maximum et provoquer l'avancement du kart, pilote à bord.

7. CARROSSERIE

La carrosserie comprend: les carénages (pontons), le spoiler et le panneau frontal. **Les numéros de course doivent figurer sur le nassau panel, la plaque arr., et sur les deux pontons latéraux selon les couleurs en vigueur dans chaque catégorie.**

Dans toutes les catégories (sauf Mini et Super Mini) la carrosserie doit être homologuée CIK-FIA, suivant la réglementation en vigueur.

Les carrosseries / fixations / pare-chocs / freins sur châssis CIK de l'homologation 2003 sont également admis dans toutes les catégories, en conformité avec les articles 5 et 7 de l'annuaire CIK/FIA 2003.

Pour les catégories 250 cc 4 temps, KF2, KF3, KZ2, sont obligatoires les pare-chocs arrière selon CIK.

8. SILENCIEUX D'ADMISSION

Un silencieux d'aspiration (boîte à air) enregistré CIK/FIA est obligatoire dans toutes les catégories (sauf Rotax Max). Le silencieux d'aspiration devra être toujours raccordé hermétiquement au carburateur. Le silencieux d'aspiration ne doit pas être modifié.

Ce silencieux d'aspiration ne devra pas comporter d'autres éléments ajoutés, sauf éventuellement: un élément filtrant à l'intérieur ou à l'extérieur n'ayant pas d'autre fonction que de filtrer l'air d'admission (élément statique) et une écope ou boîte additionnelle pour la pluie (élément statique).

9. POT D'ECHAPPEMENT

Pour toutes les catégories, l'échappement devra s'effectuer derrière le pilote et ne pas être à une hauteur supérieure à 45 cm, être conforme aux normes de bruit, ne pas comporter d'arêtes vives.

Il doit être compris à l'intérieur d'un quadrilatère passant à l'extérieur des roues et le pare-chocs arrière. Une protection efficace devra exister empêchant tout contact avec le conducteur en position normale de conduite.

10. CARBURANT

Libre, du commerce, vendu dans les stations-service pour véhicules automobiles. L'usage d'un carburant sans plomb est obligatoire (maximum 98 oct.). Le carburant utilisé doit provenir uniquement de stations-service pour véhicules automobiles.

Seul l'air servira de comburant.

La modification de la composition du carburant de base par addition de quelque composé que ce soit est strictement interdite.

Dans les épreuves où un carburant unique n'est pas fourni par l'organisateur, il pourra être demandé aux pilotes de se fournir dans une station service désignée par l'organisateur et proche du lieu de compétition. **Attention aux horaires d'ouverture. Le concurrent est prié de conserver la quittance d'achat du carburant et pouvoir la présenter, le cas échéant, au commissaire technique.**

L'huile utilisée pour le mélange doit être homologuée pour le karting.

11. ROUES ET PNEUMATIQUES

Il n'est autorisé qu'un seul jeu de quatre pneumatiques slick, plus un pneu avant ou arrière en secours pour toute la durée de la compétition. Les pneus seront marqués. Ils devront être de marque BRIDGESTONE et correspondre au type de la catégorie concernée.

Cette disposition est valable également pour les pneus pluie. L'emploi de pneus de marque BRIDGESTONE est obligatoire.

L'utilisation simultanée de pneus slick et de pneus pluie sur un même kart est interdite en toute circonstance.

Chauffage et refroidissement des pneus interdits.

Les pneumatiques ne doivent recevoir aucun traitement quel qu'il soit sur la surface externe ou interne. Voir article 11 du règlement sportif.

L'utilisation de pneus de marque Bridgestone est obligatoire également lors des essais libres.

Pour les catégories Mini, Supermini, KF3, KF2, KZ2 les pneus slicks seront distribués en régime de parc fermé. Le Voucher pour tout les catégories doit être acheté auprès du service technique Bridgestone sur le lieu de la compétition.

12. PREPARATION INTERDITE

Dans les catégories où la préparation est interdite:

le moteur doit être utilisé comme tel que fourni par le constructeur.

Les modifications sont strictement interdites.

Toutes les pièces qui constituent le moteur (culasse, cylindre, piston, bielle, vilebrequin, carters) et ses accessoires (carburateur, allumage, pipe et pot d'échappement) devront être d'origine constructeur, non retouchées, identiques en forme, en nombre et en dimension à la nomenclature du constructeur pour le type de matériel considéré.

Il est interdit de modifier les diagrammes, le volume de la chambre de combustion ou d'opérer des traitements de surface ou thermiques.

Toute modification de l'état de surface à l'intérieur du moteur, carburateur, système d'échappement, etc. par procédés de: sablage, micro billage, ébavurage électrolytique ou autre, est formellement interdite.

L'apport ou le retrait de matière est interdit.

Le réalésage du cylindre est autorisé sans toutefois dépasser la cylindrée maximum ou la cote du diamètre maximum, si celle-ci est précisée dans le règlement particulier de la catégorie: il est possible également de réparer les filetages défectueux par des filets rapportés permettant uniquement de retrouver les filetages aux dimensions d'origine.

13. CONFORMITE DU MATERIEL

Tout pilote doit se présenter au départ d'un entraînement, d'un essai ou d'une compétition en conformité avec le présent règlement.

Il appartient au pilote à tout moment et lors d'un contrôle technique d'apporter la preuve de la conformité de son matériel.

Il lui appartient de présenter, la fiche d'homologation CIK/FIA ou la fiche d'enregistrement livrée avec le matériel.

Organes de sécurité: le rôle des Commissaires Techniques s'arrête aux défauts apparents, il s'agit d'un contrôle visuel sans obligation de résultat, le pilote et les professionnels revendeurs ou préparateurs demeurent responsables de la conformité et du bon fonctionnement du matériel.

Valeurs sans tolérances, à tout moment, et quelles que soient les conditions: mesure du poids, volume de la chambre de combustion, diamètre du carburateur.

14. MODIFICATIONS AUTORISEES

Sous réserve de répondre au règlement spécifique carburateur de la catégorie, l'adaptation d'un dispositif exclusivement mécanique ou d'une rondelle pour le réglage d'une ou des vis du carburateur est autorisé.